

Reçu en préfecture le : 12/03/2025  
Publié le : 12/03/2025  
ID : 017-200009736-20250310-20250310\_03-DE

**Nombre de délégués**

En exercice 22  
Présents 16  
Pouvoir 0

**3. VIREMENT A LA REGIE DE TRAVAUX 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à quatorze heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du syndicat mixte du bassin de la Seudre.

		Présent	Suppléant	Pouvoir à
CDC DE LA HAUTE-SAINTONGE	COTARD Gérard	X		
	MORANDIERE Daniel	X		
CDC DU BASSIN DE MARENNES	BROUHARD Patrice	X		
	PROTEAU Guy			
	SERVENT François	X		
CDC DE GEMOZAC	CHATELIER Jean-Michel	X		
	GEAY Jean	X		
	GEORGEON Thierry	X		
	PUYON Alain	X		
CA ROYAN ATLANTIQUE	BARRAUD Vincent	X		
	CRETIN Emmanuel			
	FERCHAUD Pascal	X		
	LAMARRE François	X		
	PORTIER Myriam	X		
	OGER Quentin	X		
	OSTA AMIGO Laurence	X		
	PEROCHAIN Yves			
	PERAUDEAU Marie-Christine	X		
	REMBERT Cyril			
VILAIN Christophe	X			
CDC CŒUR DE SAINTONGE	RAFFE David			
CA DE SAINTES	MARGAT Alain			

\* \* \*

M. PUYON a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT)

\* \* \*

Considérant les délibérations n°5 et n°6 du présent comité syndical ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin d'assurer le fonctionnement de la Régie de travaux du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre ;

**Le comité syndical après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le virement de crédit suivant :

Montant : 128 684,15 €

Crédit à transférer depuis : budget principal - article 65736211

Crédit à affecter à : budget annexe - article 7573621

- d'autoriser le président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**Résultat du vote**

Nombre de votants	16
Abstention	0
Pour	16
Contre	0

Pour extrait conforme,  
Le président,

  
Pascal FERCHAUD

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,

  
Alain PUYON